

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

LETTRES INÉDITES

Du comte Joseph de Maistre, sur l'éducation publique en Russie, adressée au comte de T.

Nous avons publié dernièrement quelques lettres inédites du comte de Maistre. On ne lira pas avec moins d'intérêt celles que nous présentons aujourd'hui. Elles ont pour objet l'éducation publique en Russie.

« Saint-Petersbourg, 20 juin 1810

« Monsieur le Comte,

« Puisque vous avez la bonté de le désirer, j'aurai l'honneur de vous soumettre quelques idées sur l'éducation publique dans votre patrie. On a fait sur cet objet important précisément le même sophisme qu'on a fait sur les institutions politiques : on a regardé l'homme comme un être abstrait, le même dans tous les temps et dans tous les pays, et l'on a fait pour cet être imaginaire des plans de gouvernement tout aussi imaginaires, tandis que l'expérience prouve de la manière la plus évidente que toute nation a le gouvernement qu'elle mérite, de manière que tout plan de gouvernement n'est jamais qu'un rêve funeste, s'il n'est pas en harmonie parfaite avec le caractère de la nation.

« Il en est de même de l'éducation (j'entends de l'éducation publique). Avant d'établir un plan à cet égard, il faut interroger les habitudes, les inclinations et la maturité de la nation. Qui sait, par exemple, si les Russes sont faits pour les sciences ? Il n'y a encore aucune preuve à cet égard ; et quand la négative serait vraie, la nation ne devrait pas s'en estimer moins. Les Romains n'entendaient rien aux arts ; jamais ils n'ont eu un peintre ni un sculpteur, encore moins un mathématicien. Cicéron appelle Archimède un petit homme ; il disait en parlant d'une chèvre sculptée par Myron et volée par Verrès : « L'ouvrage était si beau qu'il nous ravissait, nous qui n'entendons rien à ces sortes de choses. » Et tout le monde sait par cœur les fameux vers de Virgile, où il dit : « Que d'autres fassent parler le marbre et l'airain, qu'ils soient éloquens, qu'ils lisent dans les cieux ; pour toi, Romain, ta destinée est de commander aux autres nations. » Cependant, il me semble que les Romains ont fait une assez belle figure dans le monde, et qu'il n'y a pas de nation qui ne dût s'en contenter.

« Ou je suis infiniment trompé, monsieur le Comte, ou l'on attache trop de prix à la science. Rousseau a soutenu dans un ouvrage célèbre qu'elle avait fait beaucoup de mal au monde. Sans adopter ce qu'il y a de paradoxal dans cet ouvrage, il ne faut pas croire que tout y soit faux : la science rend l'homme paresseux, inhabile aux affaires et aux grandes entreprises, disputeur entêté de ses propres opinions et méprisant celles d'autrui, observateur critique du gouvernement, novateur par essence, contempteur de l'autorité et des dogmes nationaux. Aussi Bacon, génie bien autrement sage et profond que Rousseau, a dit « que la religion était un aromate nécessaire pour empêcher la science de se corrompre. » En effet, la morale est nécessaire pour arrêter l'action dangereuse et très dangereuse de la science, si on la laisse marcher seule. C'est ici où l'on s'est cruellement trompé dans le siècle dernier : on a cru que l'éducation scientifique était l'éducation, tandis qu'elle n'en est que la partie sans comparaison la moins importante, et qui n'a de prix qu'autant qu'elle repose sur l'éducation morale ; on a tourné tous les esprits vers la science, et l'on a fait de la morale une espèce de hors-d'œuvre, un remplissage de pur convenance. Ce système, adopté à la destruction des Jésuites, a produit en moins de trente ans l'épouvantable génération qui a renversé les autels et égorgé le roi de France. Vous pouvez remarquer, M. le comte, que toutes les nations du monde, poussées par un seul instinct qui ne trompe jamais, ont toujours confié l'éducation de la jeunesse aux prêtres, et ceci n'appartient pas seulement aux temps du christianisme ; toutes les nations ont pensé de même ; quelques-unes même, dans la haute antiquité, firent de la science elle-même une propriété exclusive du sacerdoce. Ce concert unanime mérite une grande attention ; car jamais il n'est arrivé à personne de contredire impunément le bon sens de l'univers.

« S. M. I. est privé, je le sais, de cet avantage immense, le sacerdoce étant malheureusement séparé de la société, et privé de toute fonction civile en Russie ; mais je suspens pour le moment l'examen de cette question ; et je viens à dire qu'on se trompe fort dans ce pays sur l'utilité de la science et sur les moyens de l'établir. On s'imagine que, lorsqu'on a ouvert un institut, établi et payé des professeurs, tout est fait : rien n'est fait au contraire (1).

(1) On peut se rappeler ce qui est arrivé ici, à l'égard des écoles normales.

Si la génération n'est pas préparée, l'Etat se consume en frais immenses, et les écoles restent vides. Nous en voyons déjà l'exemple dans les gymnases, qui seront fermés incessamment faute d'écoliers, et nous l'avons vu d'une manière encore plus frappante dans l'école de droit, ouverte avec de si grands frais et de si grandes prétentions. L'empereur donnait 300 roubles de pension, le logement et un grade à tout jeune homme qui se présenterait à cette école ; et cependant, malgré de si grands avantages, après quelques scènes d'incapacité, dont les étrangers même ont été témoins, personne ne s'est présenté et l'école est fermée : mais dans ces temps que nous nommons barbares, l'Université de Paris comptait 4,000 étudiants réunis à leurs frais, et venus de toutes les parties de l'Europe. Supposez un gouvernement qui s'épuiserait en dépenses, pour couvrir d'auberges magnifiques un pays où personne ne voyagerait, ce sera l'image naturelle d'un gouvernement qui dépenserait beaucoup en institutions scientifiques, avant que le génie national soit tourné vers les sciences. Il me semble avoir eu l'honneur, M. le comte, de vous présenter de vive voix une observation que je crois assez importante pour la rappeler dans cette lettre : c'est que les académies les plus savantes de l'Europe, telles que les Académies des Sciences à Paris, la Société royale de Londres, l'Academia del Cimento de Florence, etc., ont toutes commencé par des rassemblements de quelques particuliers réunis par l'amour des sciences ; après un certain temps, le souverain, averti par l'estime publique, leur donnait une existence civile par des lettres ; voilà comment se sont formées les académies : partout on les a établies à cause des savans que l'on possédait, jamais dans l'espoir de les posséder ; c'est une grande duperie d'employer des sommes immenses pour construire une cage au phénix, avant de savoir s'il arrivera.

« Vous rendriez, M. le Comte, le plus grand service à votre patrie, si vous persuadiez une grande vérité à son excellent souverain ; cette vérité est que S. M. n'a réellement besoin que de deux espèces d'hommes, de gens braves et de braves gens ; tout le reste n'est pas nécessaire, et viendra de lui-même. Le temps, dit le proverbe persan, est le père des miracles : il est le premier ministre des souverains ; avec lui ils font tout ; sans lui ils ne font rien. Cependant les Russes le méprisent, et ne veulent jamais attendre ; le temps, qui est piqué, se moque d'eux. C'est un grand malheur que cette illustre nation joigne encore à l'erreur d'estimer trop la science, celle de vouloir la posséder brusquement, et de s'humilier parce qu'elle serait sur ce point en arrière des autres nations. Jamais préjugé ne fut plus faux, ni plus dangereux. Les Russes pourraient être la première nation de l'univers, sans avoir aucun talent pour les sciences ; car la première nation du monde serait incontestablement celle qui serait la plus heureuse chez elle et la plus redoutée des autres ; le surplus au fond n'est que parade.

« Mais nous n'en sommes pas là. On ne sait point encore si les Russes sont faits pour les sciences : affirmer décidément le oui ou le non sur cette question, c'est avoir également tort ; mais, en attendant que le temps nous l'apprenne, par quel fatal empressement les Russes veulent-ils franchir les distances établies par la nature, et s'humilier parce qu'ils sont forcés d'obéir à l'une de ses premières lois ? On croit voir un adolescent qui aurait honte de n'être pas un vieillard. Toutes les autres nations de l'Europe ont balbutié pendant trois ou quatre siècles avant de parler : pourquoi donc les Russes ont-ils la prétention de vouloir parler d'emblée ? Il se présente même ici, monsieur le Comte, une considération très-importante, et sur laquelle je dois arrêter vos regards, parce qu'elle touche particulièrement votre nation. Cette espèce de végétation morale qui conduit graduellement les nations de la barbarie à la civilisation, est suspendue chez vous, et pour ainsi dire coupée par deux grands événements, le schisme du Xe. siècle et l'invasion des Tartares. Toute la civilisation moderne est partie de Rome. Jetez les yeux sur une mappemonde : partout où s'arrête l'influence romaine, là s'arrête la civilisation ; c'est une loi du monde. Il faut donc regagner le temps perdu, et j'ose croire que Pierre Ier. a retardé l'opération au lieu de l'avancer, en s'imaginant que la science était une plante qu'on pouvait faire naître artificiellement, comme une pêche dans une serre chaude ; il n'y va pas ainsi à beaucoup près : mais, encore une fois, qu'y a-t-il en tout cela qui puisse attrister les Russes ? Les Polonais sont comme eux, une famille esclavonne, partie primitivement de la même souche ; et cependant ils ont produit, il y a déjà trois siècles, l'un des plus grands ornemens de l'espèce humaine, Copernic. Il n'y a pourtant dans les eaux de la Dwina aucune magie qui empêche la science de passer ! Mais c'est uniquement que la

même influence qui agit sur la rive gauche n'a point agi sur la rive droite. Tout se réduit donc, comme je le disais tout à l'heure, à regagner le temps perdu. Je m'enfoncerai dans la métaphysique, si je voulais creuser davantage ce sujet. Je me borne à un argument palpable : ou les Russes ne sont pas faits pour les sciences en général ou pour certaines sciences particulières, et, dans ce cas, ils n'y réussiront jamais ; semblables en cela aux Romains qui, étant maîtres des Grecs, vivant avec eux, sachant leur langue parfaitement, et ne lisant que leurs livres, n'eurent cependant jamais ni physiciens, ni géographes, ni mécaniciens, ni astronomes, ni mathématiciens, ni médecins même (Celse excepté) de leur propre nation ; ou les Russes sont faits pour ces sciences, et, dans ce cas, il leur arrivera comme à toutes les autres nations qui ont brillé dans ce genre, et notamment aux Italiens du XVe. siècle ; une étincelle transportée d'ailleurs, dans un moment favorable, allumera la flamme des sciences, tous les esprits se tourneront de ce côté, les sociétés savantes se formeront d'elles-mêmes, et tout le travail du gouvernement se bornera à leur donner la forme et la légitimation. Jusqu'à ce qu'on aperçoive cette fermentation intérieure qui frappe les yeux, tout effort pour naturaliser la science en Russie sera non-seulement inutile, mais encore dangereux pour l'Etat, puisque cet effort ne tend qu'à éteindre le bon sens national, qui est dans tous les pays le conservateur universel, et à remplir la Russie d'une multitude de demi-savants pires cent fois que l'ignorance même, d'esprits faux et orgueilleux, dégoûtés de leur pays, critiques éternels du gouvernement, idolâtres des goûts, des modes, des langues étrangères, et toujours prêts à renverser ce qu'ils méprisent, c'est-à-dire tout.

Un autre inconvénient terrible qui naît de cette manie scientifique, c'est que le gouvernement, manquant de professeurs pour la satisfaire, est constamment obligé de recourir aux nations étrangères ; et comme les hommes véritablement instruits et moraux cherchent peu à quitter leur patrie, où ils sont récompensés et honorés, ce sont toujours des hommes non-seulement médiocres, mais souvent gangrenés et même flétris, qui viennent sous le pôle offrir leur prétendue science pour de l'argent. Aujourd'hui surtout la Russie se couvre de cette écume, que les tempêtes politiques chassent des autres pays ; ces transfuges n'apportent ici que de l'auidace et des vices, sans amour et sans estime pour leur propre pays, sans liens domestiques, civils ou religieux ; ils se moquent de ces Russes confians qui leur confient ce qu'ils ont de plus cher ; ils se hâtent d'accumuler assez d'or pour se procurer ailleurs une existence indépendante, et après avoir essayé d'un imposé à l'opinion par quelques essais publics, qui ne sont pour les véritables juges que des spectacles d'ignorance, ils partent et s'en vont dans leur patrie se moquer de la Russie dans de mauvais livres, que la Russie achète encore de ces misérables, si elle ne les traduit pas ; et cet état de choses est d'autant plus terrible que, par un préjugé déplorable, on est à peu près convenu tacitement en Russie de regarder la morale comme quelque chose de totalement séparée ; de manière que si, par exemple, il arrive ici un professeur de physique ou de langue grecque, qui passe d'ailleurs publiquement pour un homme dépravé ou pour un athée, on entendra dire assez communément : Qu'est-ce que cela fait à la physique ou à la langue grecque ? C'est ainsi que les balayures de l'Europe sont accueillies dans ce pays, et l'infortunée Russie paie à grands frais une armée d'étrangers uniquement occupés à la corrompre.

*A continuer.*

LETTRE DE S. E. MGR. LE CARDINAL DE BONALD,  
ARCHEVÊQUE DE LYON,  
à M. le Recteur de l'Académie de Lyon.

Lyon, le 11 octobre 1843.

Monsieur le Recteur, — Je ne sais s'il entre dans les projets de M. le ministre de l'instruction publique de faire cette année des changemens dans le personnel des collèges universitaires du diocèse de Lyon. Comme il serait possible que quelques mutations eussent lieu, je regarde comme un devoir pour moi de vous adresser, à cet égard, quelques observations franches et modérées. La modération, je la dois à mon caractère, je la dois à un fonctionnaire que j'estime, et avec lequel il m'est si doux d'entretenir des rapports. D'ailleurs, la modération et la gravité doivent toujours se trouver dans le langage de celui qui traite des intérêts de la vérité, qui la développe ou la défend.

Avant d'en venir à l'objet de ma lettre, j'expliquerai avec clarté mes sentimens sur les questions agitées au sujet de l'Université. Il faut que les fidèles confiés à ma sollicitude connaissent toute ma pensée à ce sujet.

Nous ne voulons point la destruction de l'Université : qu'elle existe au milieu de nous avec ses privilèges, ses honneurs, ses chaires, ses grades. D'ailleurs, forte de sa constitution tout impériale, de l'appui de l'autorité, de la célébrité de ses professeurs, elle saurait bien braver tous les efforts réunis pour la renverser, et triompherait sans peine de toutes nos attaques. Qu'elle vive, si elle peut améliorer la société, répandre avec le goût des études solides, la pratique de la religion et l'amour de la vertu !

Nous ne voulons point que le clergé ait seul le privilège d'enseigner, parce que nous ne voulons de monopole pour personne.

Nous ne voulons pas surtout qu'une société, une corporation quelconque soit seule chargée de l'enseignement. Nous ne sommes point sous le joug des jésuites, ainsi qu'on s'est plu à le répéter. Nous ne courbons la tête que sous le joug doux et léger du Seigneur, et nous n'obéissons qu'aux inspirations de l'Eglise. Mais nous ne prétendons pas méconnaître les services de cette illustre Compagnie ; ils sont écrits dans l'un et l'autre hémis-

phère en caractères trop éclatants. Les traces du sang de ses apôtres au Japon, en Chine, en Amérique, sont en sa faveur un panégyrique que ne pourront affaiblir des déclamations passionnées, peu dignes du talent et de la gravité des fonctions de ceux qui les ont fait entendre récemment. Au reste, une parole d'approbation du Pontife suprême fait oublier bien des injures, console de beaucoup d'injustices, et réduit à bien peu de chose, aux yeux d'un catholique, des censures non méritées. Pour moi, je vénère une Société qui se fait égorger pour Jésus-Christ : que ses détracteurs imitent l'héroïsme de son abnégation !

Nous voulons la liberté d'enseignement telle qu'elle existe en Belgique. Nous la demandons, parce que l'article 68 de la loi fondamentale nous la promet, et que cette loi ne peut être une déception. Mais demander l'exécution de cette disposition de la Charte, ce n'est point appeler sur la tête de l'Université la destruction et la ruine, c'est demander qu'il soit libre à chacun d'enseigner, non pas d'enseigner le vice, non pas de professer l'anarchie, non pas d'instruire la jeunesse sur les moyens à prendre pour pervertir la société et renverser toute subordination ; nous demandons la libre concurrence d'un enseignement religieux et savant.

Nous voulons que l'éducation de la jeunesse soit sous la surveillance de l'autorité civile. Le gouvernement ne peut pas abdiquer le droit qu'il a de veiller à ce que les abus ne dénaturent pas la liberté d'enseignement ; mais ce droit doit s'exercer dans les limites de la constitution.

Nous voulons la liberté d'enseignement, parce qu'elle est une conséquence de la liberté des cultes. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection. C'est pour obéir à l'esprit du législateur que, dans les collèges royaux, le prêtre catholique dit la messe pour les enfans catholiques, le ministre calviniste vient tenir son prêche pour les élèves de sa communion, le prédicateur luthérien appelle à la Cène les jeunes gens de sa confession ; comme le protestantisme est divisé et se subdivise à l'infini, et que chaque enfant peut réclamer le secours de sa religion, les portes du collège doivent s'ouvrir à tous les pasteurs de ces nombreuses Eglises évangéliques, qui naissent à chaque instant du libre examen et de la complète indépendance de chaque individu protestant en matière de religion.

Mais si on reconnaît à chaque élève le droit d'avoir le libre exercice de son culte, on doit également reconnaître son droit à un enseignement qui non seulement ne porte aucune atteinte à sa croyance, mais qui la nourrisse et l'entretienne. Il faut donc pour l'enfant catholique un enseignement tout catholique. Une philosophie qui serait panthéiste, déiste, théiste ou protestante, ne lui conviendrait pas ; sa foi repousserait le maître et sa doctrine. Que nos adversaires examinent avec calme cette déclaration de nos principes sur la question de l'enseignement. Nous la soumettons avec confiance au jugement de tout homme impartial.

Permettez-moi, Monsieur le recteur, d'en venir maintenant à l'objet de ma lettre. Si l'Université a admis dans son sein des professeurs dont les principes alarment les familles catholiques, il est certain aussi qu'il y a, comme l'a dit Mgr. l'évêque de Belley, de nombreuses et d'honorables exceptions. Le diocèse de Lyon a le bonheur d'être en ce moment privilégié sous ce rapport.

Nous voyons dans les collèges des hommes qui unissent la culture des lettres à la pratique sévère des devoirs religieux. Cet heureux état de choses ne sera-t-il pas troublé par l'arrivée d'un professeur qui mêlera l'erreur à son enseignement ? J'aime à entretenir en moi l'espérance qu'il n'en sera pas ainsi. Mais, Monsieur le recteur, comme certaines nominations peuvent vous être imposées, et qu'il pourrait arriver qu'un professeur, qui a la confiance des parens, fût obligé de céder la place à un collègue qui, sous le rapport de la doctrine, ne la mériterait pas au même degré que lui, je dois pour mettre à l'abri ma responsabilité, faire mes réserves, et vous montrer d'avance la ligne de conduite que je tiendrais dans une semblable circonstance.

Je ne veux point empiéter sur les droits de l'Université, je rends hommage à sa science. Vous savez, Monsieur le recteur, que c'est avec empressement que je renais à vos collèges les services qui dépendent de mon ministère ; je nomme, quand je le peux, les aumôniers que vous me désignez ; j'envoie dans vos établissemens des sœurs pour soigner la santé des élèves ; j'entretiens, en un mot, avec l'Académie les rapports d'une bienveillance sincère. Mais jamais je ne puis oublier le compte que j'aurai à rendre à Dieu de mes jeunes diocésains. Le Seigneur m'a envoyé pour les conduire dans les voies du salut, pour détourner les dangers qui menaceraient leur foi, et veiller sur eux. Si le loup entre dans le bercail, je dois signaler sa présence : si l'erreur veut faire irruption dans les âmes, sentinelle d'Israël, je dois élever la voix et ne cesser de me plaindre. Ni les injures de la presse, ni les déclamations des chaires académiques, ni la persécution, ni la calomnie ne doivent un seul instant ralentir l'ardeur d'un zèle puisé à une source que le monde ne connaît pas, et diminuer quelque chose de cette vigueur apostolique dont mes prédécesseurs m'ont laissé de si grands exemples. J'aime à me rappeler ces paroles de saint Paul aux habitans de Corinthe : *Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous ou par quelque homme que ce soit.... Mais c'est le Seigneur qui me juge.* Le jugement du Seigneur, oui, voilà pour un chrétien et pour un évêque le seul redoutable, et non pas la censure tombée d'une chaire, quelque vive, quelque éloquente, quelque retentissante qu'elle soit. Je n'ai à me mettre en peine de rien de chose, c'est de conserver le dépôt de vérités que m'ont transmis les glorieux saint Pothin et saint Iréné.

Que les élèves catholiques n'entendent que des leçons catholiques, j'ap-

plaudirai à l'enseignement de vos écoles ; mais si un professeur, l'esprit infecté d'une philosophie sceptique ou matérialiste, venait distiller, dans de jeunes cœurs, le poison de ses doctrines ; s'il profanait de sa position pour ébranler l'autorité de la révélation et saper les fondemens de la religion catholique, le silence ne pourrait convenir ni au ministère dont je suis honoré, ni à la dignité du siège que j'occupe. Je vous avertirais, Monsieur le recteur ; et si la foi de mes diocésains catholiques n'était pas bientôt à l'abri de tout danger, je regarderais dès lors la présence d'un aumônier dans vos collèges comme une amère dérision, et je ne pourrais balancer un instant sur la mesure à adopter. Je ne serai pas contraint, j'espère, d'en venir à des extrémités bien douloureuses pour moi ; mais comme nous ne connaissons pas les changemens que peut faire l'autorité supérieure dans les établissemens universitaires, veuillez, Monsieur le recteur, faire connaître à M. le ministre de l'instruction publique le pari que je prendrais, si mes jeunes diocésains catholiques recevaient un enseignement philosophique en opposition avec le symbole de nos croyances, avec les doctrines de l'Eglise catholique. Il faut que la prédication de l'aumônier et la leçon du professeur se prêtent un mutuel appui. S'il ne pouvait pas en être ainsi dans un collège, le ministère du prêtre y serait inutile ; il serait même, j'ose le dire, un danger de plus, puisqu'il entretiendrait les parens dans la funeste persuasion que leurs enfans sont élevés dans la religion de leurs pères.

Je vous ai parlé avec ouverture et confiance, Monsieur le recteur. Je désire que cette lettre, que je vais rendre publique, trouve partout ailleurs l'accueil bienveillant qu'elle recevra de vous.

Agrérez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération distinguée.

† L. J. MGR. CARDINAL DE BONAID,  
Archevêque de Lyon.

### CORRESPONDANCE.

NOTICE SUR LA RIVIÈRE-ROUGE DANS LE TERRITOIRE DE LA BAIE D'HUDSON.  
SUITE ET FIN.

#### M. L'ÉDITEUR,

L'évêque de Juliopolis descendit le Mississippi environ 300 milles, arriva à la Prairie du Chien à 9 heures du soir le lendemain, 2 août ; il passa la nuit à bord, le jeudi il alla voir M. Cretin, prêtre de Lyon, vicaire général de l'évêque de Dubuque et homme très aimable. Quittant cette ville vers neuf heures et parcourant 65 milles, il arriva vers 5 heures du soir à Dubuque, ville encore nouvelle, adossée à une côte très élevée, comme sont presque partout les bords du Mississippi. Elle est le siège épiscopal de Mgr. M. Loras, de Lyon, qui reçut l'évêque de Juliopolis avec la politesse et la cordialité française ; là il apprit que la Supérieure Générale de l'ordre de St. Joseph de Lyon avait donné une réponse négative à la demande que Mgr. Loras lui avait faite de trois de ses filles pour la Rivière Rouge.

L'évêque Loras avait amené de Philadelphie, en revenant du concile de Baltimore, en 1843, cinq religieuses, et en attendant encore quatorze ; il était disposé à en donner trois à l'évêque de Juliopolis, mais elles ne parlaient pas un mot de français ; ce qui fut un obstacle insurmontable, néanmoins, l'évêque de Juliopolis ne renonça pas tout à fait à en prendre, s'il ne pouvait en trouver ailleurs, qui parlassent français et anglais. Le dimanche 6 août, il eut le plaisir, au sortir de la messe, de trouver à l'évêché, Mgr. Eccleston, archevêque de Baltimore, qui voyageait pour sa santé et qui se rendait, avec son grand vicaire, M. Deluol, à St. Louis. L'évêque de Juliopolis quitta Dubuque le mercredi, coucha à Galena, distant de 26 milles, et arriva le dimanche soir, 13 août, à St. Louis, trop tard pour débarquer. De Calena à St. Louis, il y a 405 milles. (1) Le lendemain, l'évêque de Juliopolis se fit conduire à l'évêché, où il fut reçu par les prêtres qui y sont attachés. Mgr. P. R. Kenrick, coadjuteur, maintenant évêque de St. Louis, était allé à Kaskaskia, à 51 milles, avec Mgr. l'archevêque et M. Deluol, ils arrivèrent tous le lundi 14, après midi. L'archevêque partit en diligence à 4 heures du matin, le 15. L'évêque de Juliopolis chanta la messe pontificalement ce jour là, fête de l'Assomption, qui y est d'obligation ; le coadjuteur alla donner la confirmation à Kahokia. L'évêque de Juliopolis tenta de se procurer des sœurs de St. Joseph, dont il existe une communauté à sept milles de la ville ; n'ayant pu s'arranger, il renonça à l'espérance d'envoyer des institutrices à la Rivière Rouge, par les voitures qui l'avaient amené, et écrivit à ses gens de s'en retourner aussitôt qu'ils seraient prêts. Mgr. le coadjuteur de St. Louis lui fit visiter les établissemens de la ville, l'université des Jésuites, deux asyles d'orphelins, tenus par des sœurs de charité, ainsi que l'hôpital, le couvent des dames du Sacré Cœur, et, comblé de politesses, il quitta St. Louis le 22, accompagné de plusieurs RR. PP. Jésuites, qui se rendaient à Cincinnati, pour l'ouverture des classes. Embarqué

(1) Les eaux du Mississippi qui se gonflent considérablement, dans les mois de juin et juillet, deviennent ensuite très basses, de manière que les bateaux à-vapeur s'échouent souvent sur le sable. Celui sur lequel l'évêque de Juliopolis s'était embarqué à Dubuque, s'appelait *Rapids*. Il perdit son existence et son nom, dans le 2nd rapide du Mississippi. Il était considérablement chargé de plomb. Malgré la précaution, que prit le capitaine, de charger un chaland de ce plomb, au haut du rapide, son bateau donna sur une roche qui entra dedans ; il ne put pas aller, mais il demeura là. Les passagers qui eurent une bonne peur, furent reçus par un bateau qui passa dans le surs de naufrage.

sur un bateau-à-vapeur, il descendit le Mississippi, (180 milles) jusqu'à l'entrée de l'Ohio, qu'il remonta (378 milles) pour arriver à Louisville, où il débarqua le 25 août. L'évêque de Juliopolis vit le vénérable évêque de Louisville, Mgr. B. J. Flaget, qui demanda des religieuses de Lorette sans en obtenir, parce qu'elles ne sont pas assez nombreuses. Traité avec beaucoup de politesse, par l'évêque et les prêtres, il quitta Louisville le 27, et arriva le 28 à Cincinnati, en remontant l'Ohio encore, (131 milles) ; ce qui faisait 689 milles depuis St. Louis. Le coadjuteur de Louisville était en Europe, ainsi que l'évêque de Cincinnati, Mgr. Purcell. Il logea au collège de St. Frs. Xavier, tenu par les Jésuites, qui avaient voyagé avec lui depuis St. Louis. On lui avait indiqué à Cincinnati, une communauté de religieuses, originaires de Belgique. L'évêque de Juliopolis fit sa demande à la supérieure qui répondit qu'elle n'avait pas de sujets en assez grand nombre, pour lui en donner, mais qu'elle pensait que la maison-mère à Namur lui en donnerait ; il prit les informations qu'il crut nécessaires pour agir en cas de besoin, promettant une réponse définitive après son arrivée en Canada, et quitta Cincinnati en stage le mercredi 24 août, pour arriver à Cleveland, sur le lac Erie le vendredi suivant, et en marchant jour et nuit. La première nuit, sur un chemin très uni, un des chevaux prit l'épouvante et entraîna les autres à la course dans un trou, au bas d'une côte ; la voiture versa avec violence, chacun pouvait craindre pour sa vie et, grâce à Dieu, de huit personnes qu'elle contenait, aucune ne fut blessée. Pour sa part, l'évêque de Juliopolis alla se frapper rudement la tête sur un des poteaux de la portière, et en fut quitte pour une contusion. Ceci se passait dans un lieu très éloigné des maisons, heureusement que, peu de tems après, il passa deux autres diligences qui allaient aussi à Cleveland, et qui avaient assez de places pour les huit personnages qui se trouvaient sur le chemin. Le lendemain, jeudi, les voyageurs se trouvèrent à Columbus pour déjeuner. Cette ville est la capitale de l'état de l'Ohio, elle est peu considérable et située au milieu des terres. En voyageant dans ce pays, depuis Dubuque, on voit que tout est nouveau, les chemins, les champs, les villes, tout est encore jeune, mais d'une vigoureuse jeunesse. Le vendredi soir, les voyageurs arrivèrent à Cleveland, sur le lac Erie, cette ville élève aussi sa jeune tête avec orgueil ; la distance entre Cincinnati et Cleveland, est de 252 milles. Le samedi à 8 heures du matin, tous les voyageurs, arrivés de différens côtés, s'embarquèrent sur un bateau-à-vapeur, et arrivèrent la nuit suivante 3 septembre, à Buffalo, ayant parcouru 193 milles, depuis Cleveland. L'évêque de Juliopolis y passa ce jour là, qui était dimanche, y dit la messe pour les Allemands, et assista à celle des Irlandais, chantée par le curé du lieu, M. W. Whelan. Le lundi 4, il fit le trajet de Buffalo à Niagara, en rail-road (22 milles). Après le dîner, le même char le conduisit à Leviston (9 milles), où l'on prend un bateau-à-vapeur. Vers 7 heures du soir, il était à Toronto (44 milles). L'évêque de Juliopolis ne débarqua pas, ayant appris à Buffalo, que Mgr. Power était au Détroit. Le bateau-à-vapeur toucha à plusieurs places, chaque côté du lac, et arriva à Kingston, vers 2 heures du matin, 6 septembre ; ayant fait 220 milles depuis Toronto. L'évêque de Juliopolis débarqua et dit la messe. Mgr. Phelan, consacré le 20 août dernier, était absent avec tous ses prêtres. L'évêque alla voir seulement la nouvelle cathédrale, dont la première pierre devait être bénite le vendredi suivant, 8 septembre, et il se rembarqua à 9 heures, et le lendemain à 8 heures il était à Montréal, ayant fait depuis Kingston 209 milles, il parcourut 180 milles pour se rendre à Québec, ce qui fait 2,497 milles ou 832 lieues, de route parcourue par l'évêque de Juliopolis ; à partir du fort Snelling ou rivière St. Pierre, ou encore de la chute St. Antoine, qui est à 2 lieues plus haut que le fort. (2) Toute sa dépense pour payer ses repas et les voitures sur terre et sur l'eau, monte, sauf erreur, à £13 7 0, ce qui fait voir qu'on voyage à bon marché dans les Etats-Unis.

Le plaisir inné, qu'éprouvent les hommes, en revoyant le pays qui leur a donné naissance, ne fit pas oublier, à l'évêque de Juliopolis, le grand but de son voyage, qui était de procurer, à son pays adoptif, des institutrices. Ne voulant pas de religieuses cloîtrées, il ne pouvait s'adresser qu'aux deux communautés des sœurs Grises et de la Congrégation de Montréal, qui sont les seules du pays qui ne soient pas tenues à la clôture. Mgr. Ig. Bourget, évêque de Montréal, auquel il s'adressa, comme supérieur de ces communautés, lui indiqua celle des Sœurs Grises, comme propre à remplir ses vues, qui étaient de faire une école d'industrie, et qui pourrait, par la suite, satisfaire un autre besoin du pays ; celui de prendre soin des pauvres, ce qui est leur principal but. L'évêque de Juliopolis se réjouit de la perspective de trouver ce qu'il cherchait, dans une communauté, dont il connaissait tout le mérite. Comme elle n'avait qu'une seule maison, hors de la sienne, dans le pays, elle pouvait plus facilement lui fournir des sujets, sans nuire à ses besoins intérieurs. Au lieu que la Congrégation ayant un grand nombre de maisons d'éducation, dans les diocèses de Québec, de Montréal, et même de Kingston, elles n'auraient pu lui donner des institutrices, sans se gêner, ou du moins, sans retarder des établissemens dans le pays ; c'était pourtant sur cette communauté qu'il avait porté ses vues, ne sachant

(2) On peut supposer 160 lieues de St. Boniface à la chute St. Antoine, ce qui donne 5 lieues par jour ; car sur les quarante jours qui s'écoulèrent depuis le 19 juin au 29 juillet, il faut en retrancher huit, pendant lesquels on ne marcha point du tout. Il reste 32 qui, multipliés par cinq, donnent 160 ; ajoutant 160 à 832½ on aura 992½ lieues de route de St. Boniface à Québec.

pas que les Sœurs Grises se livrassent aussi à l'éducation. Il se trouva heureux de n'être pas dans la nécessité de faire sa demande, et en cela il crut rendre service à sa patrie, en lui laissant trois ou quatre institutrices de plus.

L'évêque de Montréal traita d'abord avec la communauté le projet de cet établissement lointain, et l'évêque de Juliopolis, comptant sur la bonne volonté des Sœurs Grises, leur écrivit le 19 octobre pour leur demander trois sujets capables de former à la Rivière Rouge une Maison de leur Institut, s'engageant, de son côté, à fonder et doter la nouvelle communauté. Cette affaire était pour ces bonnes Sœurs trop importante pour se décider sur le champ. Elles prirent neuf jours pour consulter Dieu et s'assurer de sa sainte volonté. Pendant donc tout ce temps il se fit de ferventes prières, tant dans la communauté que dans les salles des pauvres et des orphelins, afin d'obtenir les lumières de l'Esprit-Saint. La neuvaine terminée, le conseil, chargé de faire les affaires majeures de cette communauté, s'assembla le 30 octobre et il y fut décidé que l'on se chargerait de cette fondation qui offrait au zèle et au dévouement un vaste champ, et qu'au lieu de trois sujets il en faudrait donner quatre. Il ne restait plus qu'à faire le choix des quatre fondatrices: Pour ne pas se tromper dans un choix si important, l'on recourut de nouveau au ciel; et pendant neuf jours les prières continuèrent dans tout l'hôpital, afin qu'il plût au Seigneur de désigner celles qu'il appelait à aller si loin exercer leur charité. De si sages précautions et tant de prières devaient toucher le cœur de celui qui déclare dans l'Écriture qu'il est venu sur la terre apporter le feu de la charité, et que son désir est de le répandre partout. Le sept novembre, le conseil des douze s'étant de nouveau assemblé, il nomma, pour aller fonder une maison de l'Institut des Sœurs de Charité à St. Boniface de la Rivière Rouge, les Sœurs Valade, Lagrave, Coullée dite St. Joseph et Lafrance. Ces vertueuses filles, après y avoir sérieusement pensé devant Dieu pendant neuf jours, voyant dans l'élection du conseil une marque de la volonté de Dieu qui les appelait à cette mission lointaine, s'y soumièrent avec joie et courage. Aussitôt qu'elles eurent fait leur sacrifice, le conseil s'assembla pour procéder à la formation de la nouvelle communauté en faisant l'élection des officières:

La Sr. Marie Louise Valade, née à Ste. Anne des Plaines le 26 décembre 1808, professe depuis le 21 octobre 1828, fut nommée supérieure;

La Sr. Marie Marguerite Eulalie Lagrave, née le 2 mai 1805 à St. Charles de la rivière Chambly, professe depuis le 23 décembre 1823, fut nommée assistante;

La Sr. Anastasie Gertrude Coullée dite de St. Joseph, née aux Cèdres le 15 novembre 1819, professe depuis le 1er. juin 1838, fut nommée maîtresse des novices;

La Sr. Marie Edwige Lafrance, née à la Pointe-aux-Trembles de Québec le 13 mai 1815, professe depuis le 13 juillet 1840, fut adjointe aux premières. On le désir de la communauté.

L'évêque de Juliopolis étant assuré d'avoir des Sœurs Grises, écrivit à Dubuque pour remercier le vénérable évêque de cette ville de la bonne volonté qu'il lui avait témoignée à son passage, et encore depuis par lettre, de lui procurer trois des institutrices qu'il avait amenées de Philadelphie. Il écrivit aussi à Cincinnati, aux Sœurs Notre-Dame de cette ville, pour leur annoncer qu'ayant trouvé à Montréal les institutrices qu'il cherchait, il ne tenterait pas de s'en procurer de leur institut en faisant sa demande à Namur, selon qu'il en était convenu avec elles; il les remercia de leur zèle et empressement à voler au bout du monde pour procurer la gloire de Dieu.

L'évêque de Juliopolis fit ensuite des arrangements avec sir George Simpson pour le passage de quatre religieuses et de deux prêtres: ce gentilhomme se chargea de les faire rendre à la Rivière Rouge. Par-là le but du voyage de l'évêque de Juliopolis se trouvait rempli: il avait deux prêtres et quatre religieuses, ce qui suffisait aux besoins du moment.

On apprit, peu de temps après, que M. F. N. Blanchet, missionnaire de la Colombie, avait été promu à l'épiscopat. L'évêque de Juliopolis s'intéressa au progrès de la religion dans ce nouveau vicariat apostolique. Il fallait aussi des institutrices, des prêtres et les moyens de les soutenir; les évêques de Québec et de Montréal jugèrent à propos de mettre ce vicariat en relation avec l'Europe, d'où il pourrait tirer des secours et des prêtres plus facilement que du Canada, qui manque des uns et des autres. Dès lors il fut décidé que l'évêque de Juliopolis ferait le voyage d'Europe afin de s'occuper plus efficacement des besoins de sa propre mission et de ceux de la Colombie, qui cessait d'en faire partie. Son départ de Boston, d'abord fixé au 16 décembre, fut ramené au 1er. janvier 1844, temps où il pourrait avoir un compagnon de voyage, ce qu'il n'aurait pas eu en partant le 16.

M. F. N. Blanchet ne pourra apprendre sa promotion à l'épiscopat que vers le commencement de novembre 1844; il ne recevra que vers le mois de février ou mars 1845, ce qui lui est nécessaire pour sa consécration, comme croix, mitre, bague, etc.; il faudra ensuite qu'il aille chercher un évêque consécrateur, probablement aux Isles Sandwich. Pour peu qu'il éprouve de retard, il pourrait bien atteindre 1846 avant qu'il soit sacré et de retour à la Colombie. On voit par-là qu'il devient nécessaire de faire pour lui des démarches qu'il ferait trop tard lui-même, et que ces missions souffriraient plus qu'elles ne tireraient d'avantage du nouvel ordre de chose; car ce vicariat étant séparé de l'évêché de Québec, on n'y enverra plus de prêtres du Canada; par-là il serait, pendant trois ou quatre ans, sans recevoir d'autres missionnaires, qui sont cependant si nécessaires pour parcourir l'immense étendue de pays livrée à leur zèle.

La population de la Rivière Rouge est d'environ 5500 dont 3175 catholiques. Il y a 730 maisons habitées.

Le 1er. ministre de l'Église établie arriva à la Rivière Rouge dans l'automne de 1820. Il bâtit la 1ère. chapelle dédiée au culte protestant; elle étoit en bois et située à environ deux milles plus bas que la Rivière Assiniboine et sur la rive gauche de la Rivière Rouge: elle a été remplacée par une Église en pierre en 1832. Il y a deux autres chapelles en bois, plus bas que la 1ère. et sur le même côté de la rivière. Plus bas que ces trois et sur la rive droite il y en a une autre en bois aussi, autour de laquelle il y a un petit village sauvage; un ministre demeure dans ce village. Trois autres ministres de la même croyance exercent leur zèle au milieu de la population protestante établie sur les bords de la Rivière Rouge; elle est composée de 2345 individus.

Outre les ministres de l'Église établie, il y a quatre ministres méthodistes-wesleyens, venus tous quatre en 1840. En hommes courageux, ils se sont partagé l'immense territoire de la Baie d'Hudson et ont entrepris la conversion des Sauvages, par tous les coins du pays: M. George Baruley s'est fixé à Moose, sur la baie James, et exerce son zèle auprès des Sauvages qui fréquentent ce poste. M. William Mason a été chargé du département du lac Laplaie et de la rivière Winipick. M. . . Evans réside à la rivière au Brochet, au fond du lac Winipick. Enfin M. T. Rundle a eu en partage la Rivière Saskatchewan et places environnantes; il demeure à Edmonton. Ces révérends Messieurs, n'ayant à peu près personne de leur croyance dans le pays, travaillent à gagner des ouailles parmi les Sauvages de leurs arrondissements.

Ces notes, écrites à la hâte, seraient devenues plus intéressantes si le cerna avait permis d'y joindre de plus amples détails sur l'histoire du pays et surtout sur les missions de la Rivière Rouge et de la Colombie. Ceux qui désireraient de plus amples informations, pourraient lire les *Rapports des Missions* imprimés à Québec, tous les ans depuis 1839; ils y trouveront les lettres des missionnaires de la Rivière Rouge et de la Colombie: lesquelles contiennent le récit de leurs travaux, voyages, difficultés et succès auprès des différentes tribus sauvages qu'ils ont commencé à évangéliser. Dans ce que l'on vient d'imprimer dans les *Mélanges*, on a eu principalement en vue de conserver un grand nombre de dates, qui s'oublient facilement et qu'on ne trouverait pas ailleurs. Dans cinquante ans, on aimera à les trouver et on les appréciera plus qu'aujourd'hui.

## BULLETIN.

### Avis au Clergé.—Affaire de la cathédrale de la Nouvelle-Orléans.

Nous prenons la liberté de recommander à nos lecteurs la Lettre Inédite du Comte de Maistre, que nous commençons à publier aujourd'hui dans nos colonnes. Malgré tout ce qui a déjà été dit sur l'éducation, nous la regardons comme très propre à jeter un nouveau jour sur cette matière, et à faire voir comment on doit la considérer par rapport à l'état actuel de chaque pays.

Nous espérons que l'improbation manifestée par la *Minerve*, en publiant la correspondance d'un Paroissien de St. Hyacinthe, intitulée, *Exposé des difficultés de la fabrique de St. Hyacinthe, et justification des paroissiens*, suffira pour arrêter les réclamations interminables qu'entraînent ordinairement après elles les discussions de cette nature, et qui ne peuvent aboutir qu'à un véritable tohu-bohu.

Les MM. du clergé qui, pour le soutien d'une feuille religieuse en ce diocèse, se sont engagés, à la dernière retraite ecclésiastique, à prendre plusieurs numéros des *Mélanges*, sont priés de nous faire savoir au plutôt s'il faudra les leur adresser par la poste, ou les garder en dépôt à ce bureau. Nous prendrons ce dernier parti jusqu'à nouvelle information de leur part. Nous recevrons aussi avec reconnaissance la demande de ceux qui voudraient bien se joindre aux premiers pour le succès de cette entreprise.

Un journal de la Nouvelle-Orléans (*le Tribun*), nous dit que les marguilliers de la cathédrale ont intenté un procès en dommage à Mgr. Blanc. Comme on peut le voir dans nos colonnes, la conduite de ces marguilliers fait un singulier contraste avec la démarche et les sentiments intimes des Irlandais catholiques de la même ville. Les enfants de la vicille *Erin* ne peuvent concevoir comment on peut se croire catholique sans en remplir les devoirs religieux, et sans être soumis et obéissant à l'autorité des premiers pasteurs de l'Église. Chez eux, l'obéissance et la pratique de la religion distinguent le catholique, comme la couleur chez les Ethiopiens. Le nom n'y fait rien. C'est par le fruit qu'on connaît l'arbre. Nous supposons bien que cette conduite des Irlandais ne plaira pas à MM. les marguilliers; mais le témoignage de 1,500 fidèles enfants de l'Église, vaudra bien les réclamations arbitraires de quelques individus sans foi. Si l'évêque Blanc est condamné et persécuté par ceux qui ont la force en main, il se consolera, en se rappelant que la persécution et la tyrannie ne peuvent être de longue durée; que l'Église est toujours sortie victorieuse de tous les combats que l'Enfer et ses suppôts n'ont cessé de lui livrer, depuis son origine. Ces

dit un excellent journal, *Judas et l'hérésie sont contemporains de l'Évangile et de la Croix*; et, nous pourrions ajouter, sans craindre de nous tromper, qu'il y aura toujours des Judas, des Pharisiens, des Saducéens, des Hérodians et des Pilates; puisque, dit le Sauveur, *le serviteur ne sera pas mieux traité que le maître.*

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—Le jour de la Toussaint, le Souverain-Pontife a assisté dans la chapelle Sixtine, et entouré du sacré collège, à la messe qu'a célébrée S. E. le cardinal Lambruchini, évêque de Sabine. Après l'Évangile, M. F. Hettinger, élève du collège germanique, a prononcé un discours latin sur la solennité du jour.

Dans l'après-midi, les vêpres et les matines des morts ont été chantées à la même chapelle, et, le lendemain, S. E. le cardinal Brignole y a célébré la messe en commémoration des fidèles défunts.

Enfin, le 3 novembre, un service solennel a eu lieu, dans la chapelle Sixtine, pour tous les papes décédés. Le cardinal Polidori a officié; le Saint-Père assistait à la cérémonie, ainsi que le sacré collège et la prélature.

ANGLETERRE.

—Le *Sun* appelle l'attention des parens de 700 jeunes protestans qui étudient au célèbre collège de Eton près de Windsor, sur un fait qu'il déclare presque dangereux; c'est qu'un des professeurs les plus influens de cette maison puséyiste a signé la protestation, adressée au vice-chancelier d'Oxford, contre la condamnation du docteur Pusey.

IRLANDE.

—Les archevêques et évêques d'Irlande, ont résolu unanimement, de ne pas accepter une allocation du gouvernement. Ils avaient déjà pris deux fois cette détermination, et ils la répètent pour la troisième, parce que certains meneurs torys ont exprimé avec courtoisie le projet d'introduire, à la prochaine session, ce moyen corrupteur de gagner les prêtres. Toutes les richesses de l'Angleterre ne pourront les corrompre. Après cela, Peel doit chercher quelques autres moyens de pacifier l'Irlande. Le clergé catholique en masse refuse de devenir pensionnaire d'un gouvernement étranger.

NOUVELLE-ORLÉANS.

*Le clergé de la cathédrale.*—Mgr. Blanc dans sa lettre aux marguilliers, en date du 3 novembre, leur annonçait que le clergé de la cathédrale ne serait plus à leur charge, et que du reste il se réservait le droit de changer, de placer ou de retirer, selon qu'il le jugerait convenable, les prêtres employés à l'église St. Louis. En conséquence dès le lendemain, 4 novembre, Mgr. envoya en qualité de vicaire à St. Jean Baptiste M. l'abbé Moulard, un des vicaires de la cathédrale. Lundi dernier, un des vicaires restants, M. l'abbé Walsh, a été envoyé à St. Augustin. Mercredi dernier M. l'abbé Lunel s'est retiré à l'évêché. Ces divers changements ont donné lieu à quelques journaux d'annoncer comme très probable la retraite de tout le clergé de la cathédrale. Cette annonce est sans fondement. Il est vrai que quelques personnes seraient bien aises que l'évêque fût poussé à retirer tous les prêtres de l'église St. Louis, parce qu'on espérait tirer encore parti de cette démarche pour indisposer la population contre le clergé. Mais Monseigneur annonçait dans sa lettre qu'il ferait tout ce qu'il pourrait autant que les circonstances le lui permettraient, pour ne point faire souffrir les vrais catholiques des suites de ces troubles, qu'ils ont si hautement désavoués; nous pensons donc que si les circonstances ne permettent pas d'exercer à l'église St. Louis le ministère paroissial dans toute son étendue, les fidèles du moins n'y seront point privés du saint sacrifice et des secours que pourra leur procurer le respectable ecclésiastique qui y est laissé en qualité de chapelain. C'est ce que l'on peut conclure de l'avis que nous sommes chargés par l'autorité ecclésiastique de porter à la connaissance des catholiques.

*Assemblée de la société catholique de Tempérance, Nouvelle-Orléans.*—A la réunion de la Société de Tempérance de St. Patrice, tenue dans l'église, le 9 courant, les affaires de la société étant terminées, J. L. Dun étant au fauteuil, et M. Mulvey, secrétaire; sur motion de D. J. O'Callaghan, secondé par J. C. Lawlor, il a été unanimement résolu, que les membres de la société, en qualité de catholiques, devaient préparer une adresse au très révérend évêque Blanc, évêque de la Nouvelle-Orléans; pour lui exprimer leurs sentimens par rapport aux persécutions qu'il a supportées avec tant de douceur et en même temps avec tant de fermeté de la part des marguilliers de la cathédrale, et autres personnes mal intentionnées se donnant le titre de catholiques.

Un comité composé de vingt-six membres fut nommé pour rédiger et présenter à l'évêque l'adresse suivante, au nom de l'assemblée composée de quinze-cent-soixante-dix membres:

Monseigneur.—Nous aujourd'hui vos enfants spirituels, avons vu avec un profond regret les persécutions que vous avez eu à supporter, et que vous supportez encore si noblement. Nous avons tous été élevés dans les doctrines de l'église catholique romaine; en Irlande, au milieu des épreuves les plus pénibles, des privations les plus odieuses, et sous le coup de la législation la plus impitoyable, comme l'atteste assez le livre des statuts d'Angleterre, teint du sang de nos pères.—Nous avons été instruits des préceptes de notre religion par des pasteurs choisis par l'autorité de l'église, et nous sous le dire à la face du monde, dans un pays qui n'a point d'égal sous le

ciel pour sa soumission à la foi, sa vénération, son respect et son amour pour les évêques et le clergé.

Nous ne pouvons comprendre comment des hommes qui durant toute leur vie ne se soumettent point aux devoirs imposés à un catholique, peuvent insister pour se faire recevoir ou admettre en qualité de membres de l'église catholique romaine. On nous a appris à croire, et nous croyons fermement que ceux qui méprisent l'autorité des premiers pasteurs de l'église, et des évêques nommés par eux pour gouverner les fidèles, sont bien éloignés d'être membres de l'église de Dieu. Les marguilliers de la cathédrale nous paraissent ne professer que du mépris pour les doctrines de l'église; ils nous semblent plutôt disposés à combattre contre l'église, qu'à avoir de la déférence pour ses exhortations et ses commandemens.

Ils parlent du droit qu'il ont de nommer un curé. Quand un curé meurt en Irlande, l'évêque nomme un successeur, et pour nous l'étrange doctrine de laïques nommant des curés est une des plus singulières nouveautés que nous ayons rencontrées dans notre heureuse patrie d'adoption. Oh! s'ils avaient la foi des Irlandais, ils n'agiraient pas comme ils font; mais s'ils sont disposés à continuer leurs hostilités contre vous et par conséquent contre l'église, soyez assuré de trouver en nous toute la coopération que nous pouvons vous offrir, comme membres dociles de l'église, pour vous soutenir dans l'exercice de vos droits légitimes et de votre juridiction dans votre diocèse.

Nous vous adressons cette lettre au nom de la Société de Tempérance de Saint-Patrice, nous catholiques américains irlandais, au nombre de quinze-cent-soixante-dix.

(Suivent les signatures.)

La réponse de l'évêque, en date du 10 novembre, est ainsi conçue:

*Messieurs et bien chers amis.*—Il me serait difficile d'exprimer ce que m'a fait éprouver la manifestation de vos sentimens, qui m'a été transmise de la part de quinze cents membres de la Société de Tempérance de la Congrégation de Saint Patrice. Dans les circonstances difficiles dans lesquelles je me suis trouvé placé depuis dix-huit mois, le courage ne m'a jamais manqué, parce que je me sentais soutenu par la puissance de celui dont j'avais à défendre la cause. D'un autre côté, cependant, la nature réclamait des marques de sympathie de la part de mon troupeau spirituel. Je savais que cette consolation humaine ne me manquerait pas, parce que je savais que sans parler de la grande majorité de mon troupeau, composée de personnes de tout pays et de toute nation, il y avait des centaines et des milliers de catholiques irlandais, qui quelque part qu'ils se trouvent, ne sont jamais en défaut quand il s'agit de témoigner leur respect pour l'église, leur religieuse sympathie pour leurs pasteurs. Dans les circonstances actuelles, mes bien chers amis, l'expression de votre zèle pour votre religion, et votre sympathie pour votre évêque, doublent de prix à mes yeux et donnent un exemple que vos descendants seront fiers de suivre: C'est pour moi le plus puissant encouragement à poursuivre la marche que le devoir m'a déjà tracée, et que votre approbation et celle de tous les bons catholiques de notre ville et de tout le diocèse, rend d'une obligation plus puissante encore pour moi.

Pour vous personnellement, Messieurs du comité, je vous prie d'être mes interprètes auprès de vos confrères de la Société de Tempérance de Saint-Patrice, et de les assurer de mes vœux ardents pour eux et pour leurs familles, sur qui je ne cesserai jamais d'appeler les bénédictions de celui que nous devons servir et honorer dans l'unité de la foi, sans laquelle, nous dit l'écriture, il est impossible de plaire à Dieu. † ANT., év. de la N.-O.

## NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

*Merci.*—Les *Mélanges Religieux* nous font le compliment de "soutenir une thèse un peu en opposition avec nos convictions personnelles," à propos de la manière dont nous avons représenté la conduite de l'hon. D. B. Viger par rapport à la résignation des ministres. Nous leur pardonnerons une pareille désobéissance, dans la conviction où nous sommes qu'ils ne savent pas trop ce qu'ils veulent dire. *Aurore.*

*De rien.*—Nous pourrions répondre à l'*Aurore* que, si nous ne savions pas trop ce que nous voulions dire, en parlant de sa manière de défendre la conduite de l'hon. D. B. Viger, c'est que la défense était une énigme. Toutefois, sans savoir trop ce que nous voulions dire, il paraît que nous avons parlé assez clairement pour être compris par l'*Aurore* elle-même.—La *Mirerze* pourra continuer la citation.

Au rédacteur de l'*Aurore*.

Kingston, 15 décembre 1843.

Mon cher Monsieur,

J'entends dire que Messieurs du Comité de Richelieu parlent de me requérir de résigner mon siège dans l'assemblée. Je n'ai qu'une chose à leur demander, c'est de ne pas me condamner sans m'entendre. Aussitôt que je pourrai me trouver dans le comté auquel je me flatte de n'avoir pas fait déshonneur, comme je suis sûr de n'avoir pas trahi les intérêts de mon pays, je me ferai un devoir de me rendre à tel lieu comme à telle assemblée que l'on jugera convenable.

Si j'avais pris des fonctions salariées, j'aurais cru devoir, avant tout, me présenter devant ceux qui m'ont fait l'honneur de m'élire.

Accablé d'affaires, il ne m'est possible que d'écrire à quelques-uns d'entre vous.

Je vous prie de communiquer ma lettre au plus grand nombre possible d'électeurs.

Je le répète, je ne demande que justice ; je crois pouvoir espérer de l'obtenir.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très obéissant Serviteur,  
D. B. VIGER.

L'hon. E. R. Caron a été réélu Maire de Québec malgré la sourde cabale qui voulait lui substituer M. Okill Stuart.

— Le bill de judicature du Bas-Canada (dit la *Gazette* de Montréal) n'entre en opération qu'au mois d'avril prochain. L'acte continuant le commissaire enquêteur est expiré samedi avec le parlement ; et comme ce fonctionnaire est aussi le juge de district, il n'est pas pourvu à l'exercice de cette charge importante, jusqu'au mois d'avril. On pense que la cour des banqueroutes cessera aussi par la même cause. *Canadien.*

#### ÉTATS-UNIS.

*Congrès des Etats-Unis.*—Les représentants du Missouri, du New-Hampshire, de la Géorgie et du Mississipi, élus contrairement aux prescriptions de la dernière loi électorale, ont été admis sur la simple exhibition de leur certificat, malgré l'opposition de quelques wigs. Ensuite M. John W. Jones, de la Virginie, Vanbureniste, a été élu président de la chambre par 128 voix contre 95. L'ex-président John Quincy Adams ayant demandé l'abolition de l'article 22 du règlement qui interdit la réception des pétitions relatives à l'esclavage, cette demande a été rejetée, mais par 95 voix seulement contre 91. L'article du règlement qui interdit les discours de plus d'une heure a été aussi maintenu.

Nous n'avons d'espace aujourd'hui que pour les paragraphes du message de M. Tyler qui ont rapport au territoire de l'Orégon et au Texas.

« *Territoire de l'Orégon.*—Une question de grande importance reste encore à résoudre entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Les limites territoriales des deux pays pour ce qui est communément appelé territoire d'Orégon sont encore en discussion. Les Etats-Unis ne seront disposés, en aucun temps, à s'agrandir aux dépens des autres nations, mais s'ils se croyaient empêchés par les principes d'honneur, qui doivent gouverner la conduite des nations aussi bien que celles des individus, de réclamer un territoire qui ne leur appartiendrait pas, ils consentiraient d'autant moins volontiers à l'abandon de leurs droits. Après l'examen le plus rigide, et le plus impartial du sujet, autant que cela est possible, les Etats-Unis ont constamment soutenu qu'ils avaient droit à toute l'étendue du pays longeant l'Océan Pacifique, et embrassant l'espace compris entre les quarante-deuxième et cinquante-quatrième degrés de l'atitude Nord. Ces prétentions étant combattues par la grande-Bretagne mes prédécesseurs mus sans aucun doute, par un vif désir d'ajuster le différend sur des termes également satisfaisants pour les deux pays, ont fait soumettre au gouvernement britannique des propositions de transaction finale qui, cependant, n'ont pas encore paru acceptables au dit gouvernement. Notre ministre à Londres a, d'après mes instructions, soumis de nouveau ce sujet à la considération du gouvernement anglais, et si rien n'est fait pour compromettre les droits et l'honneur des Etats-Unis, tous les moyens convenables seront employés, pour amener à une fin prompte et heureuse, la négociation qui vient d'être reprise. En même temps, il est bon de remarquer que beaucoup de nos concitoyens sont déjà établis sur ce territoire, ou sont en route pour y fonder des établissements permanents, tandis que d'autres se préparent à les suivre. En présence de ces faits, je dois répéter les recommandations contenues dans mes messages antérieurs, pour l'établissement de postes militaires sur la ligne de parcours et à des endroits qui pourront fournir sécurité et protection à nos hardis pionniers contre les hostilités des tribus indiennes qui habitent ces régions étendues. Nos lois doivent aussi suivre ces pionniers en étant modifiées suivant que les circonstances peuvent l'exiger. Sous l'influence de notre système de gouvernement libre, de nouvelles républiques sont destinées à surgir, à des époques peu éloignées, sur les rivages de l'Océan-Pacifique, et partageant la politique et les sentiments de celles qui existent de ce côté des montagnes Rocheuses, ces républiques donneront un essor plus vaste et plus étendu aux principes de la liberté civile et religieuse.

« Je vous communique ci-dessous certaines dépêches reçues de notre ministre à Mexico, et une correspondance qui a eu lieu récemment entre l'envoyé de cette république et le secrétaire d'état à Washington. On ne doit pas regarder comme peu extraordinaire que le gouvernement mexicain, prenant texte à l'avance d'une discussion publique qu'il lui a plu de prévoir d'après certains articles de journaux, et qu'il suppose devoir se reproduire dans le congrès, relativement à l'incorporation du Texas aux Etats-Unis, ait cru devoir anticiper sur le résultat de cette discussion, au point de nous avoir signifié sa détermination de répondre à la décision, qu'il lui a plu de devancer par une déclaration formelle de guerre contre les Etats-Unis. Si cette signification est destinée à empêcher le congrès d'évoquer cette question, comme un sujet digne de ses délibérations calmes et de son jugement final, je n'ai pas lieu de douter que ce plan manquera tout à fait son but. Les représentants d'une nation brave et patriotique ne souffriraient pas que le cours d'une délibération qu'ils se seraient proposée, fût embarrassé un moment par l'appréhension de ses futures conséquences ; et le pouvoir exécutif ne faillirait pas, en pareille occasion, à ses devoirs vis-à-vis du pays.

« La guerre qui existe, depuis si long-temps, entre le Mexique et le Texas, a principalement consisté, depuis la bataille de San-Jacinto, en dépréda-

tions qui, tout en étant marquées de grandes souffrances individuelles, ont tenu les frontières des deux pays dans un état constant d'alarmes, et n'ont pu approcher d'aucun résultat définitif. Le Mexique n'a fait aucun armement formidable, ni par terre, ni par mer, pour subjuger le Texas ; huit années sont aujourd'hui écoulées depuis que le Texas a déclaré son indépendance, et il a été reconnu comme état souverain par plusieurs des principales nations civilisées. Le Mexique persévère, néanmoins, dans ses plans de conquête et refuse de reconnaître l'indépendance texienne. Les incursions de prédateurs, auxquelles j'ai fait allusion, ont été marquées, dans une circonstance, de la dispersion des cours de justice, et de la saisie de la personne des juges, des jurés et officiers de cour, qui ont été jetés avec des citoyens désarmés et inoffensifs dans une captivité cruelle qui a laissé ainsi le crime marcher impuni et l'immoralité non réprimée. Une guerre de frontière est toujours à déplorer, et quand une telle guerre existe depuis si long-temps, l'humanité a de grands motifs de lamentation. Cet état de choses n'est pas seulement déplorable à cause des souffrances individuelles qui en résultent, les effets en sont beaucoup plus étendus. Le créateur de l'univers a donné à l'homme la terre pour asile et ses fruits pour substance. Tout ce qui fait de cette terre une scène de désolation, affecte donc sérieusement l'héritage de l'humanité, et peut-être regardé comme une calamité générale. La guerre peut quelquefois être nécessaire, mais toutes les nations ont un commun intérêt à en amener promptement la fin. Les Etats-Unis ont, eux, un intérêt immédiat à voir cesser l'état d'hostilité existant entre le Mexique et le Texas. Ils sont nos voisins, ils sont du même continent que nous, et nous désirons non seulement entretenir avec eux des relations d'amitié, mais étendre le plus possible nos relations commerciales, et pratiquer tous les droits d'hospitalité et du voisinage. Nos propres intérêts sont profondément engagés dans ce conflit, depuis que, en dépit de la stricte neutralité de notre politique, nous ne pouvons espérer d'échapper aux effets de l'esprit de jalousie qui anime les deux parties adversaires.

« Notre gouvernement ne saurait non plus être indifférent à ce fait que, la guerre, telle qu'elle a lieu entre ces deux nations, doit les affaiblir toutes deux, et les rendre finalement, toutes deux, mais surtout la plus faible, exposées à l'intervention de nations plus fortes et plus puissantes qui, dans l'unique but de servir leurs vues particulières, peuvent tôt ou tard tenter de faire accepter leur médiation à des conditions tout à la fois déshonorantes pour le peuple qui les accepterait et préjudiciables aux intérêts des Etats-Unis. On ne saurait attendre de nous que nous permissions tranquillement une pareille intervention à notre désavantage. En considérant que le Texas n'est séparé des Etats-Unis que par une simple ligne géographique, que son territoire, dans l'opinion de beaucoup de gens, faisait partie du territoire des Etats-Unis, que sa population et ses travaux sont identiques à ceux de nos états, ses voisins, qu'ils contribuent par les mêmes produits au commerce du monde, que la plupart des Texiens ont été citoyens des Etats-Unis, qu'ils parlent notre langage et vivent sous des institutions politiques semblables aux nôtres, ce gouvernement-ci est obligé, par toutes les considérations d'intérêt aussi bien que de sympathie, à veiller à ce que le Texas soit libre dans son action, spécialement en ce qui regarde ses affaires domestiques, qu'il ne soit pas intimidé par la force et empêché par la politique et les vues d'autres nations. Après un examen complet de toutes ces considérations, l'Exécutif n'a pas hésité à exprimer au gouvernement mexicain combien il regretterait profondément la continuation de la guerre, et combien il désirait en voir la fin.

« Je ne puis que penser qu'il appartient aux Etats-Unis, comme la plus ancienne des républiques américaines, de tenir sur ce sujet, au Mexique, un langage sans ambiguïté. Il est temps que la querelle cesse. Il doit y avoir une limite à toutes les guerres, et si la mère-patrie, après une lutte de huit années, n'a pu faire rentrer dans la soumission une partie de ses sujets révoltés contre elle et qui ne se sont pas seulement proclamés indépendants, mais fait reconnaître comme tels par les autres nations, la mère-patrie ne doit pas compter que les autres peuples regarderont tranquillement les hostilités se prolonger indéfiniment, à leur détriment particulier. Les Etats-Unis ont aussi rejeté leur dépendance coloniale, et se sont établis en gouvernement souverain ; après avoir déployé son énergie pour les soumettre, pendant une période de temps moins longue que celle puisée pas le Mexique, la Grande-Bretagne a eu la sagesse et la justice de reconnaître leur indépendance, reconnaissant en cela les devoirs qui pesaient sur elle comme membre de la grande famille des nations. Un pareil exemple, donné par l'une des nations les plus fières et les plus puissantes de la terre, peut être imité sans déshonneur par le Mexique. En conséquence, tout en déplorant une collision avec le Mexique, et toute interruption des relations amicales qui existent entre les deux pays, votre exécutif ne saurait permettre que ce gouvernement contrôle sa politique quelle qu'elle puisse être à l'égard du Texas ; ce dernier pays sera traité par nous comme entièrement indépendant du Mexique, ainsi que les Etats-Unis ont manifesté, depuis long-temps, leur intention de le faire, en reconnaissant son indépendance. De hautes considérations de devoir public peuvent rendre obligatoire, pour les autorités constituées des Etats-Unis, une politique que la voie dans laquelle a persévéré ce Mexique aura beaucoup contribué à faire naître, et, dans une pareille occurrence, l'exécutif comptera avec confiance sur le patriotisme du peuple pour soutenir le gouvernement dans ses actes.

« Des mesures d'un caractère inusité, ont été adoptées récemment par le gouvernement mexicain : ces mesures sont destinées à affecter gravement le

commerce des autres nations avec le Mexique et à porter préjudice aux Etats-Unis. Par un décret du 23 septembre, et six mois après la date de sa promulgation, tous les étrangers ne pourront plus faire le commerce de détail d'aucunes marchandises sur le territoire mexicain. Notre ministre n'a pas manqué de faire des remontrances contre ce décret.

« Le commerce que nos compatriotes faisaient jadis avec Santa-Fé, dans lequel un vaste capital était investi, et dont l'importance augmentait chaque jour, a été arrêté soudainement sur un décret de prohibition virtuelle émanant du gouvernement mexicain. Quelque puisse être le droit du Mexique de prohiber tel ou tel commerce de la part des étrangers, ce dernier procédé a un aspect de rudesse et d'inimitié, pour ne rien dire de plus. »

## LA JUSTICE DIVINE.

### CHAPITRE V.

En entrant dans la chambre, Paul avait entendu le dernier cri de son père, et s'était précipité vers le lit ; mais il était trop tard, M. Imbert n'était plus. Après avoir essayé d'inutiles secours, Paul tomba dans un effrayant accès de désespoir. — Il ne m'a rien dit, s'écriait-il d'une voix entrecoupée de sanglots ; ô ! malheur, malheur sur moi ! Il est mort sans me pardonner..... Mon père ! mon père ! au nom du ciel réveillez-vous, regardez-moi, parlez-moi, ou je meurs, ou je me brise la tête contre ce lit !... Laissez-moi, laissez-moi !... Quoi ! rien, rien encore ! Est-il possible que vous ne m'entendiez pas ? Ah ! vous ne voulez pas m'entendre, parce que je vous ai tué... Vous l'avez dit ! tué, tué mon père ! O ! affreuse, affreuse pensée, qui me déchira et me brûle, et me poursuivra toute la vie !

Cependant la voix du digne curé parvint à se faire entendre et à calmer insensiblement ce délire ; et Paul alors se retournant vers lui :

— Que vous a-t-il dit, monsieur ? vous a-t-il parlé de moi ?

— Consolerez-vous, mon ami ; non-seulement votre père m'a parlé de vous, mais il a pardonné, pleinement et entièrement pardonné, car il est mort en chrétien.

— Oh ! pourquoi ne l'ai-je pas entendu ? j'aurai toujours ce regret !

— Mon enfant, lui répondit le prêtre, si vous avez eu le malheur de perdre l'affection de votre père durant sa vie, vous pouvez encore vous unir à lui, même après sa mort : votre père est mort réconcilié avec Dieu : il ne manquait aux vertus de sa vie austère que la légitime reconnaissance que nous devons tous au Créateur ; son cœur s'en est pieusement rempli en ces derniers moments, et sans doute l'immortalité du ciel lui sera acquise. Vivez comme il aurait voulu toujours vivre : soyez chrétien, et vous réjouirez mille fois plus que vous ne l'avez contristé, la chère âme que vous pleurez si amèrement.

— Oh ! vous avez raison ! je veux servir Dieu, je veux vivre en chrétien, répondit Paul avec la plus vive effusion.

Quoi donc ! venait-il de s'opérer dans l'âme de notre jeune homme ce qu'on appelle une conversion ? Paul allait-il rompre avec ses joyeux amis ; fuir les plaisirs dangereux ou coupables ; éteindre en lui les ardeurs de l'ambition ; dompter, en un mot, toutes les faiblesses de son cœur ? Non, lecteur, non ; loin de là. Et cependant Paul était sincère : ses paroles étaient bien l'expression de ses sentimens. Mais il lui arrivait ce qui arrive à tous les hommes : le spectacle d'une cruelle agonie l'avait ému, la vue de la mort l'avait troublé ; pour un moment il prenait en dégoût les fragiles plaisirs de la vie, parce qu'il pensait aux terribles mystères de l'éternité. Un peu de temps, quelques distractions, devaient rapidement effacer ces impressions trop sérieuses. Où en serait le monde, s'il n'oubliait pas si vite les enseignemens de la mort ? L'homme en deviendrait peut-être un peu plus grave : quel malheur !

Il est certain que pendant huit jours Paul fit de bien étranges réflexions. Seul dans la maison, dans les appartemens si longtemps habités par son père, il ne pouvait se persuader qu'il eût ainsi disparu soudain. Parfois il croyait l'entendre dans une chambre voisine, et il se surprenait à l'y chercher, et ses pleurs redoublaient. Puis cette odieuse pensée qui se présentait sans cesse à son esprit : j'ai causé sa mort ! le jetait dans un trouble inexprimable. Que faire pour éloigner ce remords ? Comment expier ce malheureux passé ! Rien ne lui semblait trop difficile ou trop dur. On lui avait parlé d'une vie chrétienne ; mais n'y avait-il pas des sacrifices plus grands encore ? Il eût voulu faire des choses extraordinaires !... C'est à dire qu'en agitant ainsi ces bizarreries en lui-même, il espérait donner satisfaction à sa conscience, et il allait finir par se croire absous et meilleur.

Il est certain que huit jours après la mort de son père, Paul sentait la nécessité de se distraire, et en convenait assez tranquillement avec ses amis.

— Que veux-tu ? lui disait Albert, tes larmes ne peuvent rien pour celui que tu regrettes, et tu te fais mal à toi-même, ce qui est au moins inutile.

— Je le sais, répondit Paul - mais on n'est pas maître de cela. Pour moi, je ne penserai jamais à mon père sans avoir le cœur déchiré. Mais j'avoue que je ne résisterai plus longtemps à des journées semblables à celle-ci.

— Aussi n'ai-je qu'un conseil à te donner ; c'est de chercher à te distraire paisiblement, honnêtement avec tes amis. Allons, viens te promener...

Telle est la pauvreté du cœur humain livré à lui-même, que bientôt les distractions paisibles et honnêtes se changèrent en plaisirs assez vifs pour que Paul dût se rappeler plusieurs fois en rougissant qu'il portait le deuil de son père.

Cependant des affaires assez graves vinrent aussi préoccuper notre jeune homme : unique héritier de son père, il se voyait maître d'une belle fortune,

mais qu'il fallait liquider, comme le lui fit entendre le notaire, parce que M. Imbert, en homme qui sait son droit, avait un peu compliqué le placement de son patrimoine. Paul était majeur ; avec de la prudence et quelques sages conseils, il eût pu régler parfaitement ses affaires lui-même. Mais rien que d'entendre le notaire énoncer la nomenclature de ses titres, la liste des débiteurs, les hypothèques conservatrices, les ordres et les contributions à suivre, les actions à vendre, quelques petits procès à débrouiller, il y avait de quoi faire reculer Paul, qui détestait cordialement la procédure et les chiffres. Et le notaire, ayant compris cela de prime-abord, cherchait naturellement à se rendre utile : d'ailleurs, d'après les rapports qu'il avait eus avec le père, il se croyait quelques droits sur cette succession qui allait échoir au fils. Voici comment : M. Imbert était trop habile en jurisprudence pour ne pas faire, autant que possible, ses affaires lui-même, en sorte que, à son égard, le notaire n'avait guère rempli que les fonctions de scribe. En outre, par prudence, et parce que ce client était en position de parler haut, il s'était toujours contenté de fort minces honoraires.

Aussi ces concessions peu volontaires constituaient-elles à ses yeux une véritable dette qu'il était éminemment juste de faire supporter à l'héritier ; mais, entendons-nous, de lui faire supporter loyalement. Car c'était un honnête homme que M. Coquillart ! Il voulait donner des conseils : un jeune homme en a toujours besoin ; inventorier cette succession, on en connaîtrait mieux le total ; la liquider pour la constituer plus solidement ; il en coûterait quelque chose, l'argent n'était-il pas bien dépensé ? Et puis, M. Coquillart était des plus aimables, et il y avait vraiment plaisir à se trouver en rapport avec lui. Ses clients étaient ses amis : il les recevait à dîner, il leur donnait des soirées charmantes ; il s'inquiétait de leur santé, allait les voir, les promenait dans sa voiture, les amusait par sa conversation, car il parlait fort bien ; en un mot, selon le caractère et le rang, il se faisait tout à tous.

— Le notaire est l'ami des familles, répétait il souvent ; heureuses les familles qui ont un bon notaire !

Paul, enchanté de rencontrer un homme si obligeant, s'empressa de lui donner plein pouvoir pour se débarrasser de tout ennui. Et il ne crut pas avoir à s'en repentir, car, au bout d'une année ou deux, il avait un revenu bien nettement assuré et qu'il touchait sans le moindre embarras, d'autant plus que le notaire s'était chargé de vider toutes les petites difficultés qui pourraient troubler sa jouissance. Inutile de demander si ce bien-être coûtait cher : rien pour rien en ce bas monde !

Certainement Paul était devenu l'ami d'un si digne notaire, et se rendait assez régulièrement à ses soirées, où il trouvait d'ailleurs une brillante compagnie. Quant à M. Coquillart, il paraissait également charmé de notre jeune homme, et souvent il lui disait :

— Il faut que je vous marie, mon cher ; vous ne pouvez pas toujours vivre seul ; j'ai un contrat de mariage tout fait pour vous.

Paul repoussait bien loin une telle idée, mais il avait affaire à forte partie. Les soirées de l'habile notaire, tout en étant un moyen de maintenir et d'accroître sa clientèle, avaient aussi des résultats plus ou moins avantageux pour les invités. C'était une mine inépuisable de mariages, et du reste l'honnête Coquillart y trouvait encore le profit du contrat et des cadeaux. Il n'y a rien, que je sache, de plus dangereux que ces réunions régulières, comme nos mœurs les ont faites : il s'y établit, à l'aide de la liberté de la danse, et souvent entre personnes tout à fait inconnues, une intimité dont les conséquences embarrassent parfois singulièrement les familles. Presque toutes les jeunes personnes et les jeunes gens séduits par les illusions de la toilette, par le langage emprunté du monde, se laissent entraîner à des préférences romanesques qui se dénouent, tant bien que mal, ou par une union où l'on apprend, hélas ! à se mieux connaître, ou par des scandales qui flétrissent et perdent l'avenir. C'était pourtant sur ces facilités et ces entraînemens que comptait M. Coquillart pour amener notre jeune homme au point où il le souhaitait, et il le surveillait en conséquence.

— Eh ! bien, dit-il un jour en attachant sur lui son regard fin et pénétrant, que pensez-vous de mes nouvelles clientes. Ces demoiselles Dufresnay ?

— Beaucoup de bien : elles sont très aimables.

— Mais le sont-elles toutes deux au même degré ?

— Je préfère la nièce de M. Dufresnay, mademoiselle Marie.

— Eh ! vous avez tort, s'écria le notaire avec une sorte d'impatience, vous avez tort, mon cher, mademoiselle Henriette est bien mieux, trois fois mieux !

— Oh ! par exemple, mon cher monsieur, s'écria Paul en souriant, vous faites tort aujourd'hui à vos connaissances.

— Ta, ta, ta ! je fais tort... Je sais bien ce que je fais, et je vous répète qu'à votre place je préférerais Mlle Henriette à sa cousine.

— Mais enfin, vos raisons !

— Mes raisons ! Les voici, mes raisons ! Mlle Henriette aura au moins, au moins, entendez-vous ! deux mille francs de plus que Mlle Marie.

— Voilà effectivement un irrésistible avantage... pour un notaire !

— Voyons, voyons, parlons raison : ne trouvez pas...

— Je ne trouve nullement que deux cent mille francs rendent Mlle Henriette supérieure à sa cousine. Que voulez-vous, je n'ai pas d'étude à payer, moi !

— Vous y réfléchirez !

— Je n'y réfléchirai pas. C'est fait.

—Mais vous n'êtes pas de votre siècle, mon cher! Ainsi, vous demandez Mlle Marie...

—Qui vous parle de cela? s'écria Paul; comme vous y allez! toujours le contrat à la main.

—Quand on veut se bien placer, il faut partir de bonne heure, retenez ceci: or, ces demoiselles Dufresnay ne seront pas longtemps à marier, je vous l'affirme. Si donc Mlle Marie vous convient, mettez-vous en mesure; parce que, pour être moins riche que sa cousine, elle n'en a pas moins une fort jolie dot. Je suis prêt d'ailleurs à vous présenter dans la maison.

Paul ne pensait pas le moins du monde à se marier; mais il avait en effet remarqué Mlle Dufresnay; et, depuis deux ou trois soirées, se montrait fort empressé autour d'elle. Il n'avait rien épargné pour donner de lui une haute et charmante idée, et quand il le voulait, il jouait parfaitement un rôle! Si bien, qu'après l'avoir entendu il était difficile de ne pas lui accorder les qualités les plus rares. Aussi, sans réfléchir beaucoup aux suites de sa démarche, Paul accepta avec empressement l'offre qui lui était faite de le présenter.

M. Coquillart ne fit pas languir longtemps son jeune ami, et huit jours après il le conduisit à une soirée musicale chez M. Dufresnay.

M. et Mme Dufresnay étaient de riches commerçants, qui s'appliquaient avec le plus grand sérieux du monde à jouir de leur fortune. Ils étaient plus fiers de leur argent que de tous les parchemins du royaume; leur estime se mesurait au revenu, et à leurs yeux, être riche, c'était avoir toutes les qualités. Leur maison était tenue avec l'exigence de gens qui veulent tout à souhait; et ce leur était un grand souci que le plus petit embarras du service. Un retard, une maladresse les consternaient et les courrouçaient: c'était pour eux comme un crime de lèse-majesté! Et comme on n'a pu trouver encore de roses sans épines, ils n'étaient pas exempts de tribulations, malgré leur fortune.

Mesdemoiselles Dufresnay avaient d'autres idées: ayant reçu une brillante éducation, elles avaient naturellement tous les goûts du grand monde; c'est-à-dire qu'elles s'occupaient de musique, lisaient des romans, s'habillaient à ravir, suivaient les théâtres et allaient en soirées. Néanmoins il y avait un fond de bourgeoisie dans leur caractère qui tempérerait assez heureusement la vivacité de ces penchants périlleux et les préservait de l'exagération. Au fond, elles avaient le cœur bon et l'esprit juste. Les deux cousines étaient liées d'une étroite et véritable amitié: elles n'avaient pas de secrets l'une pour l'autre, c'est tout simple. Mais ce qui est plus simple, c'est que jamais ombre de jalousie ne les avait divisées: elles se réjouissaient de leurs succès mutuels et se montraient toujours prêtes à se faire valoir l'une l'autre. Henriette était vive et gaie; Marie calme et rêveuse; toutes deux très agréables personnes. Cependant il y avait plus de distinction dans Mlle Marie; la délicatesse de ses traits, quelque chose de frère et de souffrant lui donnait cet aspect idéal et poétique tant célébré par les rimeurs du jour.

Après avoir été présenté aux maîtres de la maison, Paul s'empressa de saluer ces demoiselles, qui se tenaient auprès de Mme Dufresnay, et avec l'aisance d'homme habitué au monde, engagea une conversation qui devait faire quelque honneur à son esprit. Cependant le notaire causait avec M. Dufresnay.

—A propos, lui dit-il à voix basse, notre affaire ne s'arrange pas comme je pensais.

—Pourquoi cela?

—Parce que M. Imbert, qui se trouvera toujours très honoré de votre alliance, montre quelque préférence pour mademoiselle votre nièce.

Le premier mouvement de M. Dufresnay fut un geste d'impatience, mais il ravisa tout aussitôt:

—Qu'importe, répondit-il avec une sorte de bonhomie, ma nièce est pour nous une seconde fille. Nous en parlerons.

—Allons, tout va bien, se dit M. Coquillart en se plaçant à une table de jeu. Au fait, se disait M. Dufresnay, je ne suis pas fâché que ma nièce se marie: elle n'éclipsera plus Henriette, qui du reste trouvera toujours cent partis pour un.

Et il se dirigea vers le groupe où Paul était assis, s'assit près de lui, le remercia, dans un déluge de phrases, de l'honneur qu'il lui faisait en daignant assister à sa modeste réunion, et l'accabla de politesses et d'attentions durant tout le cours de la soirée, si bien qu'en se retirant, chacun se disait:

—Nous serons bientôt de noces, à ce qu'il paraît; car il n'y a qu'un genre pour mériter tant de politesses!

Lorsque mesdemoiselles Dufresnay furent rentrées dans leur chambre à coucher, Henriette dit à Marie:

—Eh bien! ma chère, l'attendais-tu à voir M. Imbert assister à notre soirée?

—Mais cela ne m'a pas trop surprise....

—Ni moi non plus; et présenté par le notaire, c'est du sérieux, cela!

—Moqueuse!

—Je ne me moque pas. Il est très aimable d'ailleurs.

—Et très spirituel...

—On ne peut plus distingué!

—Plein d'instruction...

—En un mot, accompli! reprit Henriette en riant aux éclats; et, ajouta-t-elle, si ce parfait cavalier demandait une certaine petite personne de ma très intime connaissance, crois-tu qu'il pourrait être accepté?...

Oh! moqueuse, moqueuse! dit Marie en rougissant; ne rions pas de choses si sérieuses!

*La suite au prochain numéro.*

A VENDRE.

Au Bureau des *Mélanges*, et chez MM. les libraires de la ville, le **CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.**

AVIS PUBLIC.

UN MAÎTRE D'ÉCOLE CATHOLIQUE, capable d'enseigner la grammaire Française et Anglaise, trouvera de l'encouragement à St. Rémi en s'adressant au curé du lieu.

P. BÉDARD, Prtre.

St. Rémi, 18 décembre 1843.

HISTOIRE DU CANADA.

LES SOUSCRIPTEURS POUR L'HISTOIRE DU CANADA, qui désireraient avoir le Vol. 1er. avant que le Soussigné puisse passer à la campagne, le trouveront à sa demeure, coin des rues Craig et Radegonde, Marché au Foin, ou à la Librairie de E. R. Fabre Ecr., rue St. Vincent, ou le livre sera aussi à vendre.

M. BIBAUD.

N. B.—Les personnes à qui il a été envoyé, ou laissé des exemplaires du prospectus, et qui n'ont pas encore envoyé les noms des souscripteurs, sont priées de le faire par la première occasion sûre.

M. B.

22 Déc.

PERDU.

SI QUELQU'UN a trouvé le 1er. volume du **GÉNIE DU CHRISTIANISME**, PAR CHATEAUBRIAND, il est prié de le remettre à l'Évêché de Montréal.

NOUVEAU ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STARKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE A CE BUREAU, PETIT MANUEL

DE

L'ARITHMÉTIQUE ÉLÉMENTAIRE

Du Très-Saint et Immaculé

CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTRÉAL.

PETIT ABREGÉ DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfants l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix: 15 sols.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ÉTABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIÉ DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ

DES CARTES DE TEMPÉRANCES TOTALE ET PARTIELLE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		40d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Prtre.  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Prtre.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.